



**CONSTRUCTION
ET BOIS**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Petits déplacements TP

L'inspection du Travail déclenche une procédure pénale contre un responsable COLAS

Une procédure pénale est en cours contre le responsable d'une agence Colas de Haute Savoie. Cette procédure concerne la qualification du temps dans le cadre des déplacements des salariés sur chantiers.

Elle a été menée à l'initiative de la Direccte locale mais elle ne surprend pas outre mesure la CFDT.

En effet, depuis plusieurs années la CFDT Rhône Alpes revendique la bonne application des indemnités de déplacements, sans succès. De son côté, la Fédération Nationale Construction Bois CFDT a interpellé à plusieurs reprises la Direction Générale du Travail (DGT) pour obtenir une interprétation de la Convention Collective sur la question de l'indemnité de trajet. Elle a également sollicité le ministère du travail en l'absence de réponse de la DGT, sans plus de succès.

Les Fédérations patronales (Bâtiment et Travaux Publics), quant à elles, ne sont pas disposées à renégocier les indemnités de déplacement alors que la CFDT le réclame depuis de nombreuses années.

Cfdt-construction-bois.fr

Paris le 24 janvier 2017

Cette situation n'est donc que la résultante du silence de tous autour des questions de déplacements et la CFDT le regrette.

Elle le regrette car aujourd'hui un responsable local est directement mis en cause alors qu'on peut supposer qu'il applique la politique du groupe.

Elle le regrette surtout car des salariés sont cités et sont invités à se porter partie civile. Or on sait combien ce type d'exposition peut avoir des conséquences désastreuses sur l'avenir professionnel de ces salariés.

La CFDT prendra ses responsabilités et se portera aux côtés des salariés pour les protéger et faire reconnaître leurs droits.

Mais, dans le même temps, elle appelle de toute urgence les parties concernées, fédérations patronales, DGT, employeurs à ce que des solutions soient trouvées rapidement pour une juste indemnisation des salariés en déplacement.

Pour la CFDT, la renégociation des conditions de petits et grands déplacements est une priorité.